



Cette affiche
ne devra pas
être recouverte
avant le
24 juin 2019

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet « Tour Montparnasse » - Paris 15^{ème}

du mercredi 22 mai 2019 à 8h30 au vendredi 21 juin 2019 à 17h00

Par arrêté municipal en date du 29 avril 2019, Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique à la mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris.

La participation du public par voie électronique a pour objet la demande de permis de construire **PC 075 115 18 V0042** déposée le 31 juillet 2018 et complétée le 18 avril 2019 auprès des services de la Ville de Paris par le Syndicat Secondaire A de l'EITMM (Ensemble Immobilier Tour Maine Montparnasse), concernant le projet de réhabilitation et d'extension de la Tour Montparnasse par une mise aux normes sur le plan énergétique, une mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité incendie et un achèvement du désamiantage.

Le projet vise à élargir la tour sur les 13 premiers étages, à surélever le bâtiment de 20 mètres, à remplacer l'ensemble des façades, à réhabiliter le socle de la tour et à enrichir la programmation actuelle en y intégrant de nouveaux programmes. La surface créée est de 27 862 m².

L'immeuble existant comporte 6 niveaux d'infrastructures et 59 niveaux en superstructure au total (tous utilisés en bureaux, à l'exception des locaux techniques, de commerces en pied de tour, de l'observatoire / restaurant du 56^{ème} et de la terrasse extérieure du 59^{ème}) soit 127 061 m² de surface de plancher au total aujourd'hui.

La Tour Montparnasse est situé au sein de l'Ensemble Immobilier Tour Maine Montparnasse, qui regroupe 6 entités homogènes affectées à des usages distincts. La surface totale de l'ensemble immobilier actuel est de 187 182 m².

Cet avis sera affiché dans les mairies des 6^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Paris, à proximité du projet et sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (paris.fr). Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute sa durée.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : <http://tourmontparnasse.participationpublique.net>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure, à la mairie du 15^{ème} arrondissement, 31 rue Pecllet, 75015 Paris, ouverte les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie du 15^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation électronique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et des collectivités territoriales intéressées par le projet. Ces avis sont joints au dossier de la participation électronique qui sera mis à la disposition du public en mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ainsi qu'à l'adresse mail suivante : DU-tourmontparnasse@paris.fr

La personne responsable du projet est le Syndicat Secondaire A de l'EITMM (Ensemble Immobilier Tour Maine Montparnasse), domicilié Tour Montparnasse – BP 39 – 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex15, représenté par FONCIA IPM, elle-même représentée par Monsieur Christophe HANICOT.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.